

28 septembre, Journée internationale pour le droit à l'avortement !

20 septembre 2019



Le 28 septembre 2019, Journée internationale pour le droit à l'avortement, nous rappellerons partout en France que c'est un droit fondamental.

AVORTEMENT, LES FEMMES DÉCIDENT !

Paris : rassemblement à l'Hôpital Tenon - 4 rue de la Chine - 12h

Départ en manifestation - 14h - Hôpital Tenon vers Bastille

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des espagnoles en 2015, des polonaises depuis 2016 et des irlandaises en 2018 ;

En solidarité avec l'ensemble des femmes d'Amérique latine, dont les Argentines qui pour la 8ème fois se sont mobilisées pour obtenir une dépénalisation de l'avortement ;

En solidarité avec les femmes des Etats Unis d'Amérique qui ont vu en 2019 le droit à l'avortement disparaître ou réduit dans de trop nombreux états,

En solidarité avec les Françaises alors que la mouvance anti choix a obtenu en juin 2019 avec l'aide du gouvernement un vote au Sénat pour écarter le texte législatif qui aurait permis l'allongement du délai de recours à l'avortement de 12 à 14 semaines de grossesse.

En lutte pour déjouer la remise en cause de l'avortement par toutes les forces politiques ou religieuses réactionnaires, en France, en Europe et dans le monde :

Nous réaffirmons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé sont des droits fondamentaux pour construire des sociétés où l'égalité entre les femmes et les hommes, en Europe et dans le monde soit enfin reconnue.

L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie, je choisis d'avoir ou pas un enfant

L'accès à l'avortement est un droit

La « double » clause de conscience sur l'IVG pour les professionnel·les de santé doit être supprimée de la loi

Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe, et les États doivent tendre vers une dépénalisation totale de l'avortement.

Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur l'ensemble des territoires ;

Des campagnes d'information tous publics sont nécessaires pour pouvoir en parler librement, sans tabou ni jugement

L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés

La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la

Lire aussi : 28 septembre, Journée internationale pour le droit à l'avortement !

- Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/28-septembre-Journee-internationale-pour-le-droit-a-l-avortement-17316>